



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**11 septembre 2018**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-huit, le 11 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 6 septembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Chaussy sous la présidence de Monsieur BOURGEOIS Martial, Président.

**Membres en exercice : 17                      Pouvoir(s) : 0                      Votants : 16**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, POINCLOUX Daniel, BONNEAU Jérôme, CITRON Jacques, DESFORGES Philippe, THUILLIER Alain, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick ; MMES PANNEKOUCKE Maria, DUPRE Céline, CHATELAIN Danièle,

**Absents excusés :** M. POISSON Bertrand, Mmes PETIT Christine, DAVID Gwendoline,

**Secrétaire de séance :** Mme DUPRE Céline,

## **Ordre du Jour**

---

### **1. Approbation du rapport de la CLECT**

---

Suite à la réunion de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) concernant le transfert de la compétence GEMAPI et du PLUI, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte du rapport de la CLECT et charge Monsieur le Président de le notifier aux communes qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis. A défaut d'avis, celui-ci sera réputé comme favorable.

### **2. Souscription d'un prêt bancaire**

---

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 10 septembre, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de souscrire un prêt de 300 000 € pour financer les travaux de rénovation du groupe scolaire d'Outarville. Le prêt sera contracté auprès du Crédit Agricole sur une durée de 12 ans au taux fixe de 1.14%. De plus, le Conseil Communautaire autorise le Président à souscrire un prêt relais de 500 000 € auprès du Crédit Agricole dont les fonds seront mobilisables sur 2 ans.

### **3. Office du Tourisme du Grand Pithiverais : Modification des statuts et Taxe de Séjour 2019**

---

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'OTGP. Ce dernier approuve également la nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour pour l'année 2019. Une modification ayant été apportée par rapport à la délibération prise en juillet 2018.

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.75 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Aussi, Monsieur le Président informe l'assemblée que l'OTGP est amené à emménager dans de nouveaux locaux. Ces derniers devront faire l'objet de travaux. La Communauté de Communes du Pithiverais injectera des subventions perçues par le Département pour la réhabilitation des locaux, toutefois un reste à charge sera à prévoir et sera réparti entre les 3 Communautés de Communes (800 € estimé pour la CCPNL). De même, la cotisation annuelle proposée pour l'année 2019 sera amené à augmenter : 2.25 € / habitant (au lieu de 2 € actuellement). Aucune objection n'est émise par le Conseil. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

#### **4. Modification des statuts de la CCPNL : Changement de siège social**

Suite au déménagement du siège de la CCPNL dans les locaux de l'ancien collège en octobre prochain, il convient de modifier l'adresse du siège social et par conséquent l'article 2 des statuts de la CCPNL comme suit : « le siège social de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est situé au 3 rue de l'Avenir à Bazoches les Gallerandes ou tout autre lieu décidé par le Conseil Communautaire ».

Le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un avis favorable et charge le Président de le notifier aux communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

#### **5. Décisions modificatives budgétaires : Budget Principal et Budget SPANC**

##### ✓ BUDGET PRINCIPAL

La trésorerie de Pithiviers a constaté des erreurs dans les comptabilités des années 2014 et 2016. Pour l'année 2014, un doublon de mandatement a été effectué. Pour l'année 2016, un trop perçu au niveau des rôles supplémentaires a été touché.

Les résultats des années 2014 et 2016 sont donc erronés. Il convient de régulariser ces incohérences par des dépenses supplémentaires sur l'exercice 2018. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) = + 50 000 €  
 Compte 65548 (autres contribution) = + 55 000 €  
 Compte 615221 (entretien et réparation bâtiments publics) = - 105 000 €

##### ✓ BUDGET SPANC

Un mandat de 2014 a été payé alors que les crédits étaient insuffisants. Il convient de prévoir cette dépense sur les crédits budgétaires de l'année 2018. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 458102 = + 3541.22 €  
 Compte 458103 = - 3541.22 €

## **6. Rapport annuel 2017 du SITOMAP**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport d'activité 2017 du SITOMAP.

## **7. Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Catégorie	Temps travail actuel	Temps de travail modifié	Modification A compter du
Adjoint d'animation	C	32.5/35 <sup>ème</sup>	28/35 <sup>ème</sup>	01/10/2018
Adjoint Technique	C	26.5/35 <sup>ème</sup>	28/35 <sup>ème</sup>	01/10/2018

## **8. Protection sociale complémentaire et assurance statutaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation**

Le contrat d'assurance statutaire groupe et les conventions de participation pour la prévoyance et la santé prennent fin au 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion va lancer les 2 consultations pour le renouvellement dès le début de l'année prochaine. Pour cela, les collectivités qui souhaiteraient adhérer aux contrats du Centre de Gestion doivent lui donner mandat avant la signature des contrats.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à donner mandat au Centre de Gestion du Loiret pour le lancement des consultations relatives au renouvellement des contrats de prévoyance et de santé ainsi que celui de l'assurance statutaire.

## **9. Convention avec la région Centre-Val de Loire relative à la mise à disposition de personnel au collège**

Pour la desserte du collège de Bazoches les Gallerandes par les transports scolaires dont la Région est autorité organisatrice, il est organisé une double rotation le matin et les soirs des autocars.

Le matin, 2 circuits arrivent à 07h45 et 07h49 pour une rentrée au collège à 08h05.

Le soir, 2 circuits partent à 13h20 et 13h30 pour une sortie du collège à 12h40 (mercredi midi). 2 circuits partent à 17h30 et 17h35 pour une sortie du collège à 17h10.

Une surveillance des élèves est nécessaire le matin entre la descente du car et l'ouverture de l'établissement, et le soir entre la fermeture de l'établissement et la montée dans le car.

La région a demandé à la CCPNL de mettre à disposition de personnel pour cette mission. En contrepartie, la Région compensera à la CCPNL l'intégralité des salaires et des charges de ces surveillants ainsi que les frais de gestion afférents.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec la Région Centre-Val de Loire relative à la mise à disposition de personnel pour la surveillance au collège de Bazoches les Gallerandes.

## **10. Avis sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Marigny-les-Usages**

La SARL Centrale Biogaz de Lugère a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Marigny-Les-Usages. Les communes d'Attray, Chaussy, Oison et Tivernon sont impactées

par le plan d'épandage des digestats issus du procédé de méthanisation. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet.

## **11. Désignation des délégués de la CCPNL au sein du SMORE**

---

Après avoir approuvé les nouveaux statuts du SMORE en juillet dernier, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués représentants les communes de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret comme suit :

- Bazoches les Gallerandes : M. Jacques CITRON (titulaire)  
M. Alain CHACHIGNON (suppléant)
- Châtillon-le-Roi : Mme Céline DUPRE (titulaire)  
M. Jean BESNARD (suppléant)
- Jouy-en-Pithiverais : M. Martial BOURGEOIS (titulaire)  
M. Daniel MONCEAU (suppléant)
- Crottes-en-Pithiverais : M. Jean-Claude CHANTEAU (titulaire)  
Mme Marie-Pierre PILLOY (suppléant)
- Greneville-en-Beauce : M. Jean-Louis BRISSON (titulaire)  
M. Alain LOISEAU (suppléant)
- Attray : M. Jean-Marc COULON (titulaire)  
M. Jérôme TESTA (suppléant)

## **12. Affaires diverses**

---

- ✓ **Point travaux** : Monsieur le Président informe l'assemblée des travaux en cours gérés par la CCPNL sur le territoire.
  - ESP à Outarville : les fenêtres seront posées prochainement.
  - Groupe Scolaire d'Outarville : L'ensemble des plafonds a été isolé durant les vacances d'été. Les menuiseries seront changées les mercredis et samedi et durant les vacances de la Toussaint. Des travaux d'isolation acoustique et thermique ont été réalisés dans le restaurant scolaire. Monsieur le Président remercie le personnel de la CCPNL pour son implication et sa compréhension durant les travaux.
  - Complexe Scolaire de Boisseaux : La livraison de la partie neuve est prévue pour la fin d'année 2018. La totalité des travaux sera terminée pour la fin du mois d'avril 2019.
  - Siège Communautaire de Bazoches : Les travaux ont eu du retard notamment pour le lot menuiseries extérieures. Le déménagement initialement prévu à la fin du mois de septembre est repoussé au 26 Octobre 2018.
- ✓ **Restructuration du groupe scolaire de Bazoches** : le Cabinet Oxylium présentera début octobre aux vice-présidents de la CCPNL ainsi qu'aux adjoints de la commune de Bazoches son étude de faisabilité de restructuration du groupe scolaire de Bazoches.
- ✓ **Vente du siège actuel de la CCPNL** : La Communauté de Communes est toujours en attente de l'avis des Domaines concernant la vente actuelle du siège située au 1 rue de Pithiviers. Monsieur le Président demande l'avis aux conseillers pour mettre en vente le bien dès réception des Domaines directement sur des sites non professionnels sans passer par une agence immobilière ou un notaire. Aucune objection n'est émise.

Jean Marc LIROT

Dominique GAUCHER

**Jacques CITRON**

**Jean Louis BRISSON**

**Danielle CHATELAIN**

**Martial BOURGEOIS**

**Patrick CHOFFY**

**Maria PANNEKOUCKE**

**Didier THOMAS**

**Alain THUILLIER**

**Céline DUPRE**

**Michel CHAMBRIN**

**Pierre ROUSSEAU**

**Philippe DESFORGES**

**Daniel POINCLOUX**

**Jérôme BONNEAU**